Rapport sévère du Grand Jury contre l'avocat Lionel Adams et le juge Evans.

Le Grand Juri s'est réuni à 11 heures 25, hier matin. Après une séance d'une heure, il s'est rendu devant la Cour et a présenté le rapport suivant sur l'affaire Adams et s'est ajourné ensuite en janvier.

Nouvelle-Orléans, 22 déc. 1896.

A l'Hon. J. C. Moise, juge de la Cour Criminelle de District, Section B, Paroisse d'Orléans.

Monsieur—Le Grand Juri a l'honneur de vous déclarer, à titre de rapport spécial, qu'il a examiné avec soin et dans leurs moindres détails les témoignages et documents ayant trait aux accusations portées contre M. Lionel Adams, de procédés blâmables dans l'exercice de sa profession d'avocat en cette ville.

En voici la substance:

Etant employé par des clients dans une affaire en litige, il s'est permis d'agir comme Conseil pour des clients de la partie adverse, dans la même litige.

Les témoignages qui ont été donnés devant nous, nous forcent à conclure que ces accusations ne sont que trop fondées.

Nos pouvoirs dans cette enquête ne vont pas au delà d'un rapport que nous avons à faire à votre Honneur sur les conclusions auxquelles nous sommes arrivés et que nous devons relater brièvement.

D'après les témoignages, nous sommes convaincus que M. Lionel Adams a manqué aux devoirs de sa profession, et est sorti des règles admises; nous recommandons que l'on prenne, à son égard, les mesures que la loi permet de prendre.

Notre enquête nous a prouvé également que W. L. Evans, un avocat associé de la défense, s'est consulté avec M. Adams, alors que celui-ci était un avocat associé de la poursuite et a reçu des conseils du dit avocat. De pareils procédés ne peuvent que jeter le trouble dans l'exercice de la justice.

Nous croyons, de plus, qu'il est répréhensible pour avoir pris avantage des dits conseils provenant de l'autre partie.

C'est là, certainement, un acte qui n'honore ni ne fait respecter la profession d'avocat.

N'ayant pas d'autres informations à vous communiquer, nous prenons la liberté de vous soumettre le présent rapport.

Respectueusement,
W. S. DUDLEY,
Président.

Il y a eu, hier, à la cour du juge Moise, une poursuite fort intéressante contre Ch. I. Dick pour diffamation au préjudice de Mme Lorette Ruth. Dick est accusé sinon, d'avoir écrit, au moins d'avoir distribué un article diffamatoire.

On s'attendait dans l'auditoire à quelque révélation scandaleuse, ou tout au moins à sensation. Il n'en a rien été. Après les débats, le juri n'est resté que dix minutes en séance secrète; après quoi, il a rendu un verdict de culpabilité.

Dans l'affaire Ed. Essay, convaincu, jeudi, devant la Cour du juge Moise, d'avoir fait un faux et contrefait, sur un chèque, la signature de Finlay, Dicks et Cie, le juge se montrera, probablement, sévère envers ce criminel, car il n'en est pas à son coup d'essai.

Il est réclamé, par la justice de Chicago, pour méfaits de même nature.

Le juge Baker et la loi du dimanche.

John P. Wallace avait été convaincu, il y a quelques jours, d'avoir violé la loi du dimanche, en vendant des liqueurs, ce jour-là. Le fait était avéré, pas moyen de nier. Le juge Baker s'est montré pour l'accusé d'une clémence vraiment exemplaire; il l'a condamné à $25 d'amende ou à 10 jours de prison. L'amende ayant été payée immédiatement, Wallace a été relâché sur le champ.

L'affaire Terry Tranchina, accusé également de violation de la loi du dimanche, a été renvoyée, à la cour du juge Moise, sur motion du juge W. S. Evans, avocat de la défense.

La question de la loi du dimanche est, d'ailleurs, encore pendante devant la Cour Suprême.

Poursuite contre la Ville de Nouvelle-Orléans.

Thomas J. Finnegan a engagé, hier, une poursuite contre la Ville de la Nouvelle-Orléans, à laquelle il réclame une somme de $1,000 comme salaire pour services rendus en qualité de commis assistant de la 4e cour de recorder.

Il est prêt à remplir tous les devoirs de sa charge, dit-il; mais le Conseil de Ville étant sous l'impression que l'emploi de commis-assistant de la Quatrième Cour de District a été aboli, en vertu de la Section 45, de 1896, n'a pas voulu inscrire, dans le budget des dépenses de l'année 1897, la somme qui lui revient. Comme la Charte de ville déclare que rien ne sera changé en ce qui concerne les cours de recorders, avant que le terme des recorders élus en 1896 soit achevé, il recommande à la cour de lancer un mandamus qui force le Conseil de Ville à voter la somme voulue, pour payer son salaire.

La ligne la plus courte et la plus rapide partant de la Nouvelle-Orléans.

Vingt-trois heures à Louisville.
Vingt-six heures 15 minutes à Chicago.

Commençant dimanche 20 décembre, les trains rapide vestibule du "New Orleans and Louisville" et "New Orleans, St Louis and Chicago Limited," de la route centrale laisseront la Nouvelle Orléans à 9 A. M. Arrivant à Memphis à 7:45 P. M. le même jour à Louisville à 8 heures A. M., St-Louis 7.16 A. M. et Chicago à 11. 15 A. M. le jour suivant, afin que l'on puisse être à Louisville, ou à St-Louis à l'heure du déjeuner et à Chicago à l'heure du lunch, avec l'après-midi pour ses affaires. Rapidité correspondant à Cincinnati, les trains de l'après midi pour Memphis, Louisville, Cincinnati, St Louis et Chicago, qui partaient anciennement à 7.25 partiront à 6. 30 P. M.

Violation de la loi du Dimanche.

L'agent de police Terrebonne a déposé, hier matin, une plainte à la cour du juge Bezon, contre les personnes ci-dessous nommées, pour violation de la loi du dimanche:

John Parpal, L. F. Layrisson, V. Battaglio, Jos Caruse, L. Sacco, B. Macaluso, M. Sieden et Phil. Fato.

Cession de biens.

M. J. Bordes, propriétaire du magasin d'épiceries à l'angle des rues Broad et Dumaine, s'est déclaré, hier matin, en faillite, et a fait à la cour civile de district, cession de ses biens en faveur de ses créanciers.

Le juge Rightor a ordonné qu'une réunion des créanciers eût lieu, le 11 janvier prochain, dans les bureaux du notaire, Emile Pomes, rue Carondelet.

M. Bordes accuse un actif de $1,745 55, et un passif de $1,755.

Cour de Circuit des Etats-Unis.

L'affaire Smythe vs la Canal Bank a occupé le tribunal toute la journée. Le plaignant a exposé ses demandes et la défense a développé ses arguments.

Cour d'Appels des Etats-Unis.

Voici les décisions rendues par la Cour de Circuit des Etats-Unis, hier matin:

La Compagnie de Navigation de la Nouvelle-Orléans (limited) Réclamations du steamboat Natchez vs la ligne St Louis et New Orleans Anchor. Décret de la Cour de District confirmé. Il s'agissait de dommages encourus par suite d'une collision entre l'Arkansas City et le Natchez.

La Cour de District avait déclaré le Natchez en faute et accordé des dommages en conséquence. Cette décision a été confirmée.

Hill, Fontaine et Cie, faisant appel contre la Ryan Grocery Co.

La Cour Suprême a décidé que la cour avait erré en décidant en faveur de la Ryan Grocery Co.

L'affaire sera appelée de nouveau.

Le Grand Jury.

Le grand juri ne siègera pas, cette semaine, à cause des fêtes. Il ne se réunira que le 29 du mois. Il doit, assure-t-on, lancer deux autres accusations à propos des banques.

Il fera comparaître les témoins devant lui, de jeudi prochain en huit.

Les Courses.

Foule nombreuse hier aux Fair Grounds. Le beau temps y était certainement pour quelque chose, mais le magnifique programme offert aux amateurs n'avait pas peu contribué à remplir la grande tribune.

RESULTATS.

1re course—Rosemar, 12|1 (Everatt) 1er; Mamie G., 5|1 (L. Smith) 2e; Logan, 3|1 (Caywood) 3e.

2me course.—Maxim Elliott, 3|1 (Clay) 1er; Lott, 15|1 [Sherrer] 2e; Sugar Cane, 8|1 [C. Reiff] 3e.

3e course—Campania, 7|5 (T. Burns) 1er; Clara Bauer, 4|1 (Sweenck) 2e; Little Billy, 15|1 (Hirsch) 3e.

4e course—Frank Janbert, 9|2 (Hirsch) 1er; Hill Billy, 4|1 (Songer) 2e; Bloomer, 2|1 (Gatewood) 3e.

5e course — Stamp, 4|1 (Pierce) 1er; Pirate, 30|1 (Whitlock) 2e; Ondague, 5|1 (L. Brown) 3e.

6e course—Alva, 8,5 (Rebo) 1er; Mrs Bradshaw, 2,1 (T. Burns) 2e; Alto June, 8,1 (W. D an) 3e.

A Port Eads.

Port Eads, 22 décembre, six heures du soir.

Vent de l'ouest-nord-ouest, temps clair et frais.

Arrivée:

La nuit dernière à huit heures 10, vapeur américain El Norte, de New York; au Southern Pacific.

Vapeur anglais Scindia, de Ste Lucie; à Meletta et Stoddart.

A quatre heures du matin, vapeur norwégien Henry Dumois, de Port Limon, Costa-Rica; à Jno. G. Woods.

A deux heures 45 de l'après-midi, vapeur anglais Thomas Hyman, de Barry, Angleterre; à Meletta et Stoddart.

A trois heures de l'après-midi, vapeur espagnol Gallego, de Liverpool, par voie des ports cubains; à A. K. Miller et Cie.

Vapeur espagnol Catalina, de Barcelone, par voie des ports cubains et mexicains; à Corral et Sévilla.

NOUVELLES A LA MAIN.

Insultes et bris de paix.—M. Antoine Javid s'est rendu, hier matin, devant la cour du juge Bezon et y a formulé une accusation d'insultes et de bris de paix, contre Mme Vve A. Soniat.

Quelques heures après, cette dernière était mise en état d'arrestation à sa demeure, rue Toulouse 817. En arrivant à la cour, Mme Soniat à son tour, a déposé une plainte de même nature contre M. Javid.

Il ont tous deux été relaxés sous caution.

Vols—Lundi, entre une et deux heures de l'après-midi, un voleur est entré dans les bureaux du dentiste A. L. Plough, au coin des rues Remparts et Canal, et y a fait main basse sur un pardessus et une somme de $20.

—La pension de Mme Haunans, rue du Canal 1318, a été visitée l'avant-dernière nuit par un voleur qui s'est enfui, en emportant de l'argenterie d'une valeur de $10.

—L'agent de police C. P. Nicholas a été victime d'un vol, l'avant dernière nuit. Un inconnu est entré chez lui rue Saratoga 1522, près Melpomène et y a pris un porte-monnaie contenant $16.

A l'hôpital—Jim Wallace, couleur, est arrivé à la Nouvelle Orléans, hier matin, par un train du Louisville et Nashville pour se faire soigner à l'hôpital. En essayant de sauter sur un char, dimanche dernier, à Birmingham Ala, il est tombé et a eu la jambe droite coupée.

Incendie.—Vers cinq heures hier matin, un incendie a éclaté dans le débit de liqueurs de M. Léon Barrière, rue Sud Bassin, en face de la station de police. Les flammes qui n'ont causé que de légers dégâts ont été éteintes par les agents de police.

Fracture—Jos. Chas. Meyers, un gamin de 6 ans, domicilié rue Sorapuru, 542, en essayant de sauter sur un wagon, que conduisait Albert Wiebel, est tombé et a eu la jambe droite fracturée. Il a été transporté à l'hôpital.

Blessure—Wm. Hudson, couleur, est arrivé à la Nouvelle Orléans sur le steamboat Warren et a été envoyé à l'hôpital des marins. Il souffre d'une fracture au pied gauche reçue, lundi dernier, à la suite d'une chute.

Autre incendie.—A huit heures et demie, hier soir, une alarme à la boîte 236, a été donnée pour un feu découvert dans une maison, rue St Philippe, près Robertson, appartenant à M. Backham et occupée par Chas Villard et Mme Vve Marie Carrière. Dommages $100.

Chute—Vers 4 heures hier après-midi, Roy Strouse, un jockey, est tombé à bas d'un cheval pendant la quatrième course aux Fair Grounds. Il a reçu les soins des docteurs Maylie et Harnan.

Malfaiteur.—Hier matin, le char No 331, de la ligne Annonciation, en charge de l'électricien Hickey, se rendait au haut de la ville quand, arrivé à l'intersection des rues Chippewa et Jackson, un nègre inconnu lui barra le passage. Hickey a voulu faire sortir le noir. Ce dernier alors lui a tiré trois coups de revolver et s'est enfui. Heureusement, il n'a blessé personne.

AMUSEMENTS.

OPERA FRANÇAIS.

Belle salle, hier soir, à l'Opéra, de la rue Bourbon, mais pas aussi pleine que nous l'espérions, à l'occasion de la première de "Carmen" par Mlle Saviac, une véritable comédienne. Or, c'est avant tout, une comédienne qu'il faut pour jouer de rôle à la fois original et terrible, où la comédie et la tragédie s'enchevêtrent tellement, que l'on ne sait si l'on doit donner à l'œuvre le titre de grand-opéra ou d'opéra comique.

Nous l'avons déjà dit, nous ne craignons pas de le répéter, ce qui domine chez Mlle Savine, c'est l'actrice.

Elle sait se transformer, s'objectiver dans les différents personnages qu'elle doit représenter. Elle possède à un très haut degrés ce que les américains appellent la "versatilité," et qui est, après tout, la première de toutes les qualités, sur la scène. A chacune de ses incarnations, elle donne, non seulement un cachet particulier qui la différencie des autres, mais aussi un cachet personnel qui la différencie des interprétations des artistes qui l'ont précédée.

C'est là ce que nous nous permettrons d'appeler sa qualité-mère. Jamais de pastiche chez elle; elle tire tout, bien ou mal, de son propre fond; et c'est ce qui fait, en définitive, la véritable artiste.

Mlle Savine, a obtenu, hier, un énorme succès et ce n'était que justice.

Excellent, M. Javid dans le rôle d'Escamillo, qui va fort bien à sa voix. Son air d'entrée au second acte a été fort bien enlevé par lui et bissé bruyamment par le public.

M. Doc (Don Jose) nous a étonné vers la fin de la pièce; il s'est animé, il a été dramatique. Nous l'en félicitons; car la grande scène du quatrième acte est loin d'être commode.

Nous attendions Mlle Berthe dans son rôle si poétique de Micaela; elle n'a certes pas désappointé le public. Elle a été charmante dans chacune de ses scènes. Très joli duo enfin, celui de Mlles Pascal et Oberthy.

En résumé, bonne, très bonne représentation à ajouter à toutes celles que la troupe a déjà à son actif.

Jeudi, "Rigoletto."

Vendredi, à l'occasion de la Fête de Noël, grande matinée de gala. "Mignon", avec le grand ballet de Faust.

Durant un des entr'actes, un immense arbre de Noël sera dressé sur le théâtre, chargé de jouets qui seront distribués aux enfants.

Académie de Musique—Le "Black Sheep" fait de brillantes salles, à l'Académie de Musique. Chaque soir, le public y va applaudir M. Otis Harlan et Miss Jeannette St. Henry. Grande semaine pour l'Académie.

St-Charles—C'est une heureuse idée qu'a eu la direction du St-Charles de s'assurer le concours du "Devils Auction" pour la semaine de Noël. C'est justement la pièce qui convient le mieux au public des jours de fête. Aussi le St-Charles ne désemplit pas.

Le Concert Metropolitain de ce Soir.

Le concert si longtemps attendu, le second de la série, a lieu, ce soir, à l'Athénœum, avenue St-Charles, coin de la rue Clio, à huit heures. La vente des sièges, qui a lieu au magasin Werlein, rue Canal, s'est beaucoup améliorée, depuis que le prix des places réservées a été réduit à $1.50, et il est très probable que la salle sera comble.

Le programme préparé pour cette occasion est rare; il comprend plusieurs morceaux qui enthousiasmeront le public.

Nous citerons spécialement l'exécution par Miss Powell, sur son violon d'Amati, de la Fantaisie de Faust de Wienawski. Un autre numéro qui promet beaucoup, c'est un morceau exécuté depuis longtemps par les plus grands artistes—le duo de Mozart "La ci Darem la mano," par Mlle Martha Garrison Miner et le Chevalier di Bassini.

Le chevalier chantera également le prologue de "I Pagliacci" et un des plus grands airs de baryton, celui de "l'Africaine."

Le *Journal*, d'Atlanta écrivait ce qui suit lors de la récente visite de Miss Powell en cette ville:

"Miss Powell est, dit-on, la plus habile de toutes les femmes qui jouent du violon. Il est peut-être intéressant de savoir quel est son extérieur."

Tout d'abord, elle est jolie et, de plus, elle est jeune. Jeunesse, beauté, violon: voilà trois demi-dieux que l'on rencontre rarement dans la même compagnie. Ils s'unissent pourtant chez Miss Powell. Miss Powell est une brunette aux yeux noirs qui vont parfaitement à sa taille qui n'est ni trop grande ni trop petite, mais parfaitement symétrique. On peut en dire autant de ses yeux qui ne sont ni grands ni petits, mais parfaitement proportionnés.

Le masque légèrement amaigri révèle le travail persistant auquel elle s'est livrée pour se rendre fameuse. Toute la physionomie est illuminée par le feu intérieur et exprime énergiquement la force et l'intelligence qui l'animent.

Voici le programme complet, tel qu'il est annoncé par la Direction pour ce soir:

Scherzo, C minor (Chopin,) M. Friedberger.

Aria, "Hamlet" (Thomas,) Miss Miner.

Prologue 'I Pagliacci" (Leoncavallo,) Chevalier di Bassini.

Andante and finale, E minor concerto (Mendelssohn,) Miss Maud Powell.

"Tristezza" (Bevignanni), Mlle Miner.

"Rapsodie Hongroise No 12" (Liszt), M. Friedberger.

Aria, "L'Africaine" (Meyerbeer), Chevalier di Bassini.

"Fantaisie de Faust" (Wienawski), Mlle Maud Powell.

Duo, "La ci Darem la Mano" (Mozart), Mlle Miner et Chevalier di Bassini.

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur.

MERCREDI, 23 DECEMBRE 1896.

Bas du fleuve—GRACE PITT, à 11 A M
Bas du fleuve—GROVER CLEVELAND, 11 A M
Haut du fleuve—MABEL COMEAUX, à 12 M
Bayou Lafourche—LAFOURCHE, à 12 M
Pleasant—WHISPER, à 12 M
Bayou Sara—ST-JOHN, à 5 P M
Grand Lake—NATCHEZ, à 5 P M
Ouachita River—OUACHITA, à 5 P M

BULLETIN MARITIME.

MARDI, 22 DÉCEMBRE 1896.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Steamship alle Bolivia, Loretsow, Colon
Steamship ang Knight Companion, Williams, Bône
Steamship am S Oteri, PoLuca, Caiba, etc.
Steamship am Excelsior, Boyd, New York.
Steamship ang Sardinian Prince, Chambers Anvers, via Newport News, Vie

ARRIVÉS.

BATEAUX A VAPEUR.

Pargoud Carbine, St-Louis.
Stella Wilds, Aiken Haut du Fleuve
Tèche, Blanchard, Donaldsonville
Belle of the Coast, Bernard, New Hope
Ouachita Cooley, Monroe
Towboat Beaver, Powell, Pittsburg, avec 16 chalands

EXPORTATIONS

ANVERS—par steamship Sardinian Prince—1000 balles coton

Arrivages de produits.

PITTSBURG—par steamer Beaver avec chalands—400,000 boisseaux charbon

HAUT DU FLEUVE—par steamer Stella Wilds—974 barils sucre 100 barils mélasse

DONALDSONVILLE—par steamer Tèche—435 barils mélasse 882 barils sucre 84 boucts sucre

NEW HOPE—par steamer Belle of the Coast—65 boucts sucre 1426 barils sucre 435 barils mélasse

MONROE—par steamer Ouachita 761 balles coton

ST LOUIS—par steamer Pargoud—579 balles coton 722 sacs graine coton 336 barils sucre 596 barils mélasse

Reçu par les chemins de fer:

TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—5916 balles coton

ILLINOIS CENTRAL RAILROAD & YAZOO & MISSISSIPPI VALLEY RR. 3728 balles coton

LOUISVILLE AND NASHVILLE RR. 487 balles coton

NEW ORLEANS & NORTHEASTERN RR.—3665 balles coton

SOUTHERN PACIFIC COMPANY—2657 balles coton

M. O. FORT JACKSON & GRAND ISLE—Fret assorti.

NEW ORLEANS AND SOUTHERN RR.—Fret assorti.

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

Nom	STEAMERS. Destination	Mouillage
Algiers	Havane	Algier
Breakwater	Belize	3e dist, 30
Bendo	Havre	1er dist, 20
Castill an Prince	Anvers	Southport
Canadia	Hambourg	1er dist, 27
Colombia	Laid up	1er dist, 15
Creole	New York	2e dist, 8
El Norte	New York	Algier
Foxhall	Honduras	3e dist, 30
Guadaloupe	Liverpool	Gretna
Guasie	Laid up	Algier
Harlanger	Rotterdam	Louis. ave
Hazel Branch	Rotterdam	Westwego
Hogarth	Liverpool	1er dist, 20
Idar	Brême	4e dist, 48
Illiria	Gênes, Tricste, etc.	rue 1re
Jos. Otari, Jr	Laid up	3e dist, 32
Laurel Branch	Manchester	1er dist, 31
Loch Tay	Brême	Westwego
Mon ezuma	Havre	Gretna
Morgan	Laid up	Algier
Puerto Rico	Barcelone	4e dist
Polsna	Liverpool	Gretna
Professor Morse	Honduras	1er dist, 15
Rover	Rocas del Toro	1er dist, 15
Suldal	Bjaefields	3e dist, 30
Sarulinjas Prince	Anvers	rue de
San Francisco	Barcelone	rue de
Stainlondale	Hull	Southport
St Oswald	Hull	1er dist, 31
S Plamai	Honduras	1er dist, 15
Tordenskjold	Bergen	rue de

POUR RIRE.

—L'amour est toujours d'essence créatrice:
Physique et matériel, il produit de nouveaux êtres:
Idéal et chaste, il fait de nous-mêmes un être nouveau.

FORTIN—Décédée à Birmingham, Ala., lundi, 21 décembre 1896, Mme Vve EDOUARD FORTIN, née Amenarde LeCarpentier, native de la Nouvelle Orléans, âgée de 75 ans.

JOHN BONNOT.
Entrepreneur de Pompes Funèbres

Raoul Bonnot, Directeur.
No 623 rue Ste-Anne,
Téléphone No 1043.
14 déc—3m

Banque du Peuple de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle-Orléans, le 22 décembre 1896.—A une élection des actionnaires de cette banque, tenue le 21 courant, les Messieurs suivants ont été unanimement élus directeurs pour servir durant l'année suivante:

NUMA LANDRY, FELIX LOEB,
FRANK BARKER, CHAS. POZZI,
GEORGE LHOTE, U. KOEN,
A. H. SIEWERD.

A une réunion du Bureau des Directeurs, tenue ce jour, NUMA LANDRY, Esq., a été unanimement réélu Président et J. A. DeBlanc, Caissier.
23 déc—7 f

Bureau du Carondelet Canal and Navigation Company—Nouvelle Orléans, 19 décembre 1896—La séance annuelle des actionnaires de cette compagnie pour procéder à l'élection des Directeurs pour l'année courante, aura lieu aux bureaux de ladite Compagnie, coin Villere et Toulouse, LUNDI, le 18 janvier 1897, de 12 M. à 2 P. M.

CHAS. J. LEEDS.
19 déc—19 26—janv 2 9 18 Secrétaire.

PETITES ANNONCES.

LE "City Boue Yard" paiera $1 00 par tête de chevaux, vaches et mulets morts sur livraison. Telephones: 68 haut de la ville; 784 bas de la ville. 23 déc—1 sem

POUR vente de propriétés, meubles, actions, etc., adressez vous à Auguste Huard, encanteur et agent de propriétés, No 721 rue Commune. 16 aout—

FOURNITURES modernes sanitaires de plombier. Installations combinées de gaz et d'électricité. J. D. BURGHARDT, Téléphone. 1476. 421 et 423 rue Royale. 30 oct—3m

DEMANDES D'EMPLOI.

DEMANDE—Une gouvernante française, désire trouver emploi pour s'occuper de jeunes enfants. S'adresser L. L. bureau de l'Abeille. 23 déc—1 f

DEMANDES.

ON demande—Une gardienne expérimentée, doit être bien recommandée. S'adresser au No 1625 rue Seconde, entre les rues St-Charles et Carondelet. 22 nov—

A VENDRE.

A VENDRE—Grocerie bien achalandée comptoirs, étagères, etc., bonne encognure S'ad. Aug Marchal, enc. Ste-Anne et Dauphine 8 déc—15 j

Département du Trésor—Bureau de Contrôleur de la Monnaie, Washington D. C., 10 septembre 1896—Avis est par le présent donné à toutes personnes qui pourraient avoir des réclamations contre la "Banque Nationale d'Amérique" de la Nouvelle-Orléans, Lne., que ces dites réclamations doivent être présentées à Frank L. Richardson, recevoir, avec des preuves légales, avant trois mois qui suivront cette date, ou elles pourraient être rejetées
JAMES H. ECKELS,
Contrôleur de la Monnaie.
24 sept—3 m.

Prenez avis.
Venez nous voir, car il y a beaucoup de personnes désirant nous acheter des propriétés dans les 2nd et 3me Districts. Nous avons aussi de l'argent à prêter sur hypothèques.
EHNACH & OTERI,
636, Allée Commerciale, rez-de-chaussée.
9décem—1m

50 YEARS' EXPERIENCE.
PATENTS
TRADE MARKS, DESIGNS, COPYRIGHTS &c.
Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain, free, whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Oldest agency for securing patents in America. We have a Washington office. Patents taken through Munn & Co. receive special notice in the
SCIENTIFIC AMERICAN,
beautifully illustrated, largest circulation of any scientific journal, weekly, terms $3.00 a year; $1.50 six months. Specimen copies and HAND BOOK ON PATENTS sent free. Address
MUNN & CO.,
361 Broadway, New York.

VIN DE CHASSAING
BI-DIGESTIF
Prescrit depuis 30 ans
CONTRE LES AFFECTIONS DES VOIES DIGESTIVES
Paris, 6, Avenue Victoria

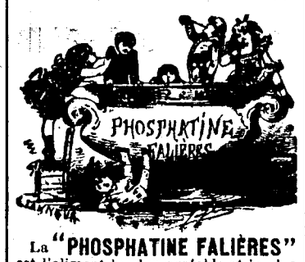

La "PHOSPHATINE FALIÈRES" est l'aliment le plus agréable et le plus recommandé pour les enfants dès l'âge de 6 à 7 mois, surtout au moment du sevrage et pendant la période de croissance. *Il facilite la dentition, assure la bonne formation des os, prévient ou arrête les défauts de croissance, empêche la diarrhée si fréquente chez les enfants.*
Paris, 6, Avenue Victoria & Phm.

CONSTIPATION
guérie par la vraie
POUDRE LAXATIVE DE VICHY du Dr SOULIGOUX
Laxatif sûr, agréable, facile à prendre.
PARIS, 6, AVENUE VICTORIA, ET Pharm.
Dépôt à la Nlle-Orléans: J. L. LYONS & Co.

CHARTE
—DE LA—
Ligue des Citoyens.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE,
Etat de la Louisiane,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT CONNU que ce 10me jour de décembre en l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent quatre-vingt-seize, et de l'Indépendance des Etats-Unis le cent vingt et unième, par-devant moi JAMES SIMEON, notaire, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, sont venus et ont comparu personnellement devant moi les personnes dont les noms sont ici inscrits, lesquelles déclarant que, se prévalant des provisions des lois de l'Etat de la Louisiane relatives à l'organisation des corporations, par les présentes s'engagent à se former et à se constituer comme un corps incorporé d'après la loi, dans le but et aux fins stipulés dans les conventions suivantes, à savoir:

ARTICLE I.

Le nom et le titre de la dite corporation sera "Citizens' League" et son domicile sera dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en l'Etat de la Louisiane, et elle aura le pouvoir et l'autorité d'exister et de jouir du droit de succession sous son dit nom incorporé pour le temps et la période entiers de quatre-vingt-dix neuf ans à partir et après le jour de la présente date; d'adopter, d'employer un sceau corporatif et de le rompre ou changer à son gré; de tenir, recevoir, louer, acheter et transcrire, aussi bien qu'hypothéquer et aliéner sous son nom corporatif, des biens meubles ou immeubles; de faire et d'établir des réglements pour la bonne administration des affaires de la corporation, qui seraient nécessaires et appropriées; et le même ayant le droit de changer, altérer ou amender à son gré, et la dite corporation généralement possédera, exercera et jouira de tous les droits et privilèges concédés par la loi aux corporations, et toutes les citations et autres procédures légales seront servies au président, et dans le cas de son absence, au vice-président, siégeant en son lieu et place.

ARTICLE II.

Les buts pour lesquels cette organisation est établi sont par la présente déclarés être, à savoir:

Premièrement—La culture de la littérature et des sciences par l'établissement et l'augmentation graduelle d'une librairie pour l'usage gratis de tous les membres de la "League", pour l'établissement d'un local convenable, fournir des revues, journaux quotidiens et périodiques, tant littéraires que politiques, devant s'ouvrir à des heures raisonnables du jour ou du soir pour l'usage des membres de la corporation et leurs invités, sans charge aucune; et.

Secondement—De préparer des lectures, des débats et discussions des sujets historiques, scientifiques, sociaux et politiques dans le but de former une fédération des diverses forces morales de la ville et pour l'encouragement de tout projet ayant pour le bon ordre, la prospérité, l'avancement et l'honneur de la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE III.

Les officiers de cette corporation auront un président, cinq vice présidents, un secrétaire et un trésorier, qui seront élus par les signataires de cette charte pour le terme de quatre (4) ans à une réunion appelée dans ce but, avant quinze (15) jours de la date de la promulgation de cette charte. Il sera du devoir du président, avant trente (30) jours après la date de son élection, de nommer un comité exécutif de un (1) membre choisi de chaque ward et dix (10) membres choisis de la ville at large.

Le comité exécutif aura le contrôle exclusif de la gérance des affaires de la Ligue "League" et exercera tous les pouvoirs incombant aux directeurs de corporations. Ils choisiront leur président et feront telles lois et réglements qu'ils croiront nécessaires au gouvernement de la "League" et pour la conduite de ses affaires. Les vacances seront comblées par le Président. Tous les officiers seront membres ex-officio du comité exécutif.

ARTICLE IV.

Aucun membre de cette "Ligue" ne sera tenu responsable des contrats ou fautes de la dite corporation pour un montant au dessus de la balance due à la corporation d'une confraternité annuelle ou pour la vie, qu'intégrale ou souscriptions, non plus qu'aucune informalité dans l'organisation aura l'effet de rendre cette charte nulle, ou d'exposer les membres à aucune responsabilité personnelle.

ARTICLE V.

Personne ne sera éligible à aucun office dans la Ligue, ou sur le comité exécutif qui tiendra ou sera candidat pour un office quelconque durant ses émoluments à celui qui le tient dans le gouvernement de la ville. L'acceptation par une personne d'un office prévu dans cette charte constituera un arrangement entre la dite personne et la "League" qu'il ne sera pas candidat ni n'accepera aucune position à prout sous le gouvernement de la ville avant trois mois après la date de sa résignation du dit office.

ARTICLE VI.

Les réunions générales de la "League" seront tenues le premier lundi de janvier de chaque année; mais à l'impette quel moment et à sa discrétion le Président peut appeler des réunions spéciales, et aussi dans le cas où une majorité des membres du comité exécutif demanderaient par signature la dite réunion spéciale.

ARTICLE VII.

Tous amendements et modifications à cette charte devront se faire à une réunion régulière du comité exécutif ou à une réunion spéciale du dit comité dans ce but, comme il est prévu pour le susdit, à laquelle réunion deux tiers du dit comité doivent être présents et l'action de la majorité des membres présents devant être concluante dans la disposition de l'affaire ou des affaires devant la dite réunion.

ARTICLE VIII.

Cette corporation pourra être dissoute ou liquidée plus tôt que le temps prévu ci dessus à une réunion spéciale du comité exécutif appelée dans ce but et à laquelle trois-quarts (3|4) des membres du dit comité doivent se trouver présents, l'action de la majorité de ceux présents devant être concluant pour la corporation. Dans le cas où une dissolution ou liquidation serait décidée, le président du dit comité exécutif devra nommer trois (3) personnes de la corporation pour agir comme commissaires dans ce but, qui seront revêtus de tous les droits et autorités égales pour effectuer le but de leur nomination.

Ainsi fait et passé dans mon bureau, dans la ville de la Nouvelle Orléans, 2 at de la Louisiane, le jour et dans le mois et l'année mentionnés ci-dessus, en présence de James L. Harris et Jules A. Grasser, témoins compétents qui ont signé leurs noms, avec les dites personnes qui ont comparu, et moi, notaire, après que lecture eût été dûment faite.

(Original signé)

P B Archinard M D	W H Krone
Jake H Abraham	Gottman Rohnke M D
M A Aloyn	Jas W Kelly
L Arnaud	R F Kolnks
Johnston Armstrong,	Geo Lhote
Fred Adolph	Ferdinand G Loe
R D Bruns M D	J L Lyons
W H Byrnes	R H Lea
Jno G Byrd	W E Lawrence
Hugh A Bayne,	Jonas H Levy
J P Blair	H Lochte
Jos C Boylan	J Hy Lafaye
Nicholas Burke,	E. S Lewis M D
L N Brunswig	Horatio Lange
R W Bowling	H R Labouisse
Chas Ballejo	Orlof Lake
T L Bayno	J W Labouisse
J S Boulemet	Geo M Leahy
Geo H Bernos	Clarence F Low
A Brittin	T H Lyons
W J Brophy,	Lucien E Lyons
R G Bush	W R Lyman
Henry Beson	Y R LeMonnier, M D
Frank Barker	L G Le Beuf, M D
Geo W Booth	J A Littlefield
E L Bonnis	J B Levert
H C Bouchor	Geo. W Moore
Geo. C Bright	Albert Wackie
Sidney Bradford	T M Miller
Edw. Bothe	Herman Meader
Louis P Bryant	Geo. H Matthews
Percy S Benedict	W J Montgomery
Felix Couturie	Sam B Metwin
Leigh Carroll	G B Mitchell
R E Craig	J W Murphy
Paul Capdevielle	Robert H Marr
Edw. Cocturié	Henry Maspero
Peter Congot	Otto F Maier
C Chaissaignac, M.D.	Eug. Mestier
Peter Clement	Geo. Mather
C H Culbertson	Thos J Moran
S K Chaille, M. D.	Frank Marques
A J Cahill	Le a Martiny
L Claudel	J A Muir
D B H Chaffe	J J McLoughlin
H C Cage	John McGraw
Jas J Clarke	Bernard McCloskey
W E Dodsworth	Hugh McCloskey
C Doyle	Patrick McCloskey
W H Dwyer	W L McGary
Chas W Drown	John McCloskey
	William C McLeod
Walter D. Denegre	Scott McGehee
Frank E. Dameron	O I McLellen
Félix J Dreyfous	Leonard Naef
R H Downing	W L O'Reardon,
M F Dunn	Fred A Ober
T J Duggan	Jno M Parker
Michel DeLucas	Frank S Palfrey
Geo W Dinkel	Gustave Pitot
Isadore Dyer, M D	H M Preston
Jos S Doane	W J Pollard
Wm C Dufour	Jno W Phillips
Justin F Denechaud	R B Parker
George Denègre	Geo B Pearsee
Geo Eike	Porter Parker
S F Eshleman	M Perrin
Jno B Elliott, M D	James Parker
Thos S Ellis	Wm F Pinckard
W O Fleming	Félix LPraig
E P Foucher	J. M Rice
Rémy Fleming	Wm H Riley
[illegible]	[illegible]

É D Fenner, M D	Frank E Rainold
Geo R Finlay	F Reusch Jr
Hugh Flynn	Paul S Reiss, M D
Chas Payne Fenner	Jno S Rainey
Chas Feahney	T J Stanton
Ed P Foley	W B Spencer
Horace Fletcher	J B Sennott
E J Faure	W B Sommerville
Jos Fromher	Jno E Stanley
Paul Gelpi	Walter E Stauffer
Horace Gumbel	Maurice Stern
Jos Garcia	J M Scherouse